

MAIRIE DE VERANNE

1, place de la mairie - 42520 VERANNE

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUILLET 2018

COMPTE- RENDU

Présents :

Mesdames BOURRIN Sophie, BRIAS Geneviève, MAZOYER Martine, Mme MEILLER Caroline ;

Messieurs BOREL Michel, BRIAS Bernard, LAFERTIN Noël, MARLHES Cyril, ROUDON Gabriel, TROUVE Martial ;

Excusés : Mme BESSET-CHAVE Anne (pouvoir à BOREL Michel), Mme DAPVRIL Pascale (pouvoir à Mme MAZOYER Martine), Mme DUMAS Viviane, Mr MAGNARD Fabrice (pouvoir à Mr ROUDON Gabriel) ;

Absent : Mr RAYNARD Daniel.

Secrétaire de Séance : Mme MAZOYER Martine.

1. Compte Rendu du 03 juillet 2018

Le compte-rendu du 03 juillet est approuvé à l'unanimité.

2. Modification de l'ordre du jour

Monsieur le Maire demande les modifications suivantes à l'ordre du jour :

- D'ajouter :
 - o Avenant n°1 Convention participation RPI
 - o Attribution Marché Voirie 2018

Le conseil donne son accord à l'unanimité

3. RPQS 2017 – Assainissement Non Collectif (ANC)

La Communauté de Communes du Pilat Rhodanien (CCPR) produit tous les ans le RPQS pour l'ANC.

Ce service propose plusieurs prestations :

1. Le contrôle des Installations

Sur son territoire, il y a 2033 installation d'ANC. 1911 ont été contrôlées avec 53 % installations conformes.

Territoire	Nb Usagers	Nb Installation	Nb Installation communes	Installation non contrôlée	Conformes		Non-conformes		
					Sans réserve P4	Avec réserves P3	P2	P1	P0
VERANNE	182	174	5	6	41	69	29	14	15
CCPR	2176	2033	93	122	393	629	491	295	103

Les avis « non-conformes » ont été classés en 3 catégories :

- Avis Non Conforme « P0 » : absence d'installation – Absence d'élément attestant de son existence

- Avis Non Conforme « P1 » : AVEC Danger pour la santé des personnes et/ou Risque environnemental avéré (en fonction du constat l'installation peut être en zone à enjeux ou non)
- Avis Non Conforme « P2 » : SANS enjeux sanitaires et/ou enjeux environnementaux : *Installation incomplète – sous-dimensionnée-dysfonctionnements majeurs.*

Les avis « conformes » ont été classés en 2 catégories :

- Avis Conforme « P3 » : sous réserve de modification et/ou entretien à réaliser
- Avis Conforme « P4 » : bon fonctionnement général de la filière

Le contrôle est à faire tous les 10 ans pour les installations conformes, tous les 7 ans pour les conformes avec réserves et tous les 5 ans pour les non conformes.

Les tarifs sont les suivants :

- 1^{er} contrôle : 153 €
- Contrôle périodique : 102 €
- Contrôle pour vente : 150 €

2. La vidange :

Type de vidange	Nombre 2017
Vidanges programmées	28
Vidanges ponctuelles	20
Vidanges urgentes	18
Total vidanges	66

Les tarifs sont les suivants :

- Vidange programmée : 215 € (délais 6 mois)
- Vidange ponctuelle : 259 € (délai moyen)
- Vidange urgente : 303 € (intervention sous 48h)

3. L'étude du Sol :

En 2017 : 39 études de faisabilités complètes et 1 simplifié.

Les tarifs sont les suivants :

- Etude de faisabilité complète : 564 €
- Etude de faisabilité simplifiée : 385 €

4. **Rapport d'activité du SIEL 2017**

L'adjoint délégué au SIEL a fait une présentation du rapport du SIEL pour l'année 2017. Le budget 2017 représente 125 M€ avec les différents services apportés aux collectivités :

- La fibre (60 M€)
- Energie renouvelable (0,9 M€)
- Cartographie (cadastre, réseaux, ..) avec géoloire42
- SAGE
- Eclairage public (9 M €)
- Borne électrique
- Réseau électrique



5. **Choix emblème**

La commune souhaite avoir un emblème (figure symbolique, représentatif de la collectivité).

Monsieur le Maire propose que le conseil municipal vote pour 3 projets d'emblèmes. Les Projets retenus seront étudiés par la commission, voire améliorés par un infographiste. Les projets sont présentés de manière anonyme.

Il y a 11 projets (dont certains en plusieurs versions) soit 20 propositions.

Deux propositions sortent du lot : les Propositions 3 et 7.

	<i>Proposition 3 : 9 voix</i>
	<i>Proposition 7 : 6 voix</i>

Suivent ensuite les propositions 8 et 11b avec 2 voix et les propositions 1 et 11a avec 1 voix.

Au vu des résultats le conseil décide à l'unanimité des présents que seules les deux premières propositions seront proposées à la commission communication.

6. Tarifs et règlement intérieur – Salle des fêtes

Un projet a été soumis au conseil municipal, suite au travail de la commission mise en place, lors du conseil du 29 mai. Après lecture du règlement, discussion et correction, le conseil décide de valider le nouveau règlement intérieur de la salle des fêtes et les tarifs suivants :

VERANNE			EXTERIEUR (CCPR)		
	FORFAIT WEEK-END	Forfait Journée Hors week-end	Caution	FORFAIT WEEK-END	Forfait Journée Hors week-end
Associations	GRATUIT	GRATUIT	1000€	GRATUIT 1 fois/an	GRATUIT (Conférence /AG)
Associations avec Entrée payante / Buvette...	GRATUIT	GRATUIT	1000€	300 €	150 €
Particuliers				Pas de Location directe	
Entreprises	300 €	150 €	1000 €		

La location de la vaisselle est toujours possible pour un montant de 50 € avec la salle des fêtes.

Enfin des arrhes (1/3 du prix de la location, non remboursables) seront demandées à la signature du contrat.

7. Projets de convention pour la salle des fêtes

La commission a par ailleurs travaillé sur les projets de contrat de location et de convention d'occupation précaire et révocable (associations) de la salle des fêtes. Le conseil après lecture et corrections, valide le nouveau type de convention et autorise le maire à signer avec les contractants.

8. Tarifs, règlement intérieur, contrat de location et convention salle des associations.

Enfin la commission a aussi travaillé le règlement intérieur et les différents contrats concernant la salle des associations.

Le conseil municipal valide le prix de 60 € la ½ journée (ou soirée), ainsi que le règlement et contrat de location et la convention d'occupation précaire et révocable (pour les associations).

9. Programme 2019 de Coupe ONF

Le conseil municipal approuve pour 2019 le mode de commercialisation en ventes publiques sur pied pour les parcelles 3b (165m³), 4b (310 m³) et 10b (191 m³).

Pour information, la dernière coupe (300 m³) a été placée aux enchères 3 fois et vient d'être vendue 6 000 €.

10. Devis maintenance chaufferie bois

Une intervention préventive nécessite le remplacement d'une pièce qui doit être changée au bout de 10 ans environ. Dans le cadre de la maintenance, un devis de 2 479 € TTC a été proposé au conseil municipal.

Le conseil autorise le maire à signer le devis.

11. Devis réfrigérateur

Monsieur le Maire propose un devis de LMP électronique pour un réfrigérateur pour la salle des associations pour un montant de 468 € TTC.

Le conseil demande au Maire de consulter d'autres enseignes et de renégocier avec LMP.

12. Avenant n°1 – RPI / Convention de participation frais ATSEM

Suite à l'arrêt des TAP en septembre 2017, le travail des agents de l'école a dû être réorganisé. En conséquence, la convention précisant la participation de la commune de Saint-Appolinard doit être adaptée. Le Maire propose le nouveau projet de convention sur les mêmes principes que la précédente qui prend en compte le temps de travail, d'accueil et d'accompagnement des enfants. Le temps consacré au ménage et entretien des locaux reste en totalité à la charge de la commune de Véranne à hauteur de 234 heures.

Le conseil municipal valide le projet de convention et autorise le maire à la signer.

13. Consultation travaux de voirie 2018

Une consultation a été lancée pour les travaux de voirie 2018 (chemin de Plode, du Combeau, de Rambert et de la Prat). La consultation a été faite pour l'ensemble.

Trois entreprises ont envoyé une proposition :

- MOLINA : 31 107 € HT début des travaux en septembre
- BUFFIN TP : 38 712 € HT, pas de délais
- MOUTOT : 32 822 €HT, début des travaux fin octobre

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de choisir l'entreprise MOLINA pour réaliser les travaux de voirie 2018.

Questions Diverses

- **Détérioration Chemin** : des trous apparaissent sur la route de St-Sabin au niveau de Chaumiène.
- **Honorariat** : La préfecture a validé la demande d'honorariat pour Mr Hubert DUMAS. Il sera invité avant un conseil pour recevoir l'arrêté le proclamant Maire honoraire.
- **Demande autorisation exploité** : une demande d'autorisation d'exploité des parcelles a été faite et affichée sur la commune.
- **Mariage** : le conseil autorise le maire à commander les mêmes livres de mariage offert aux jeunes mariés lors des cérémonies.
- **DIA** : pas de DIA depuis le dernier conseil municipal.
- **Subvention** : La mairie a reçu la notification de la subvention pour les travaux du cimetière pour un montant de 5 300 €.

La séance est levée à 23h30

Secrétaire de Séance
Martine MAZOYER